

### Questions orales

• (1125)

#### [Traduction]

##### LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, le premier ministre sait très bien qu'il a refusé de répondre directement aux questions concernant le conflit d'intérêts. C'est à ces questions qu'il a refusé de répondre.

Le premier ministre laisse entendre pour la première fois qu'il serait peut-être prêt à répondre à ces questions. J'aimerais donc lui répéter ce qu'il a dit quand il a annoncé ces lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. Voilà ce qu'il déclarait:

Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour que le nouveau Code établisse sans équivoque que la responsabilité ultime à l'égard des normes de conduite au gouvernement fédéral est celle du Cabinet et, plus spécifiquement, la mienne.

J'ai une question très directe à poser au premier ministre. Quand il a discuté dimanche matin de l'ex-ministre, il était au courant des lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. Accepte-t-il maintenant de prendre ses responsabilités et de dire à la Chambre s'il a conclu à ce moment-là que le ministre était en situation de conflit d'intérêts?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, les informations qui m'ont été communiquées étaient suffisamment importantes pour que j'exerce immédiatement mon droit et que je m'acquitte de mon devoir dans ces circonstances en relevant le ministre de ses responsabilités, en appelant la Gendarmerie royale du Canada et lui demandant d'effectuer une enquête complète quelles que puissent en être les conclusions. Voilà ce que c'est qu'un premier ministre qui assume ses responsabilités.

**Des voix:** Bravo!

##### LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, le premier ministre sait que ce n'est pas le cas. Il sait que la GRC s'occupe des questions juridiques. Trouve-t-il correct de refuser systématiquement en tant que premier ministre d'assumer sa responsabilité en matière de conflits d'intérêts alors qu'au même moment des fonctionnaires de son cabinet laissent systématiquement filtrer de manière sélective des informations diffamatoires sur des citoyens du Canada? Que signifie ce système hypocrite de deux poids deux mesures du premier ministre?

• (1130)

**M. le Président:** J'hésite à interrompre une question pilote, mais j'aimerais inviter même les chefs de parti à faire très attention aux expressions qu'ils emploient dans cette situation très délicate. Comme le chef du Nouveau parti démocratique a mentionné dans l'introduction de sa question l'inquiétude soulevée par le fait que certaines personnes procéderaient à des actes diffamatoires, cela laisse entendre que sa question elle-même porte sur ce sujet. J'invite les députés à la plus grande prudence.

Je dois dire que cette semaine, les députés ont fait preuve d'une très grande prudence à l'occasion d'un problème très délicat, très sensible et très important pour notre pays. Comme

je l'ai dit hier, la présidence leur en est profondément reconnaissante, mais je persiste à leur recommander la plus grande prudence.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je ne relèverai pas le commentaire d'une injustice flagrante de mon honorable collègue. Il m'a littéralement posé des douzaines de questions cette semaine et j'ai répondu complètement à toutes ces questions. Comme le dit le Président, il s'agit d'un problème extrêmement délicat et sensible qui met en jeu les droits de certains individus. Toutefois, il a fondé sa question sur l'axiome selon lequel la GRC ne s'occupe que de questions juridiques ou criminelles. Moyennant quoi, puisque la GRC ne s'occupe que de ces questions, il faudrait effectuer une autre enquête. Cette affirmation, cet axiome sont faux.

Le commissaire de la GRC a déclaré ceci:

... si nous découvrons des activités susceptibles de nuire au bon fonctionnement du gouvernement, sans même parler de preuve d'un comportement criminel, de la part de personnalités élues ou autres, il nous appartient de faire part de nos inquiétudes au solliciteur général.

La GRC n'agit pas avec des oeillères, elle enquête sur la possibilité d'intenter des poursuites pour certaines infractions. Si elle en découvre d'autres chemin faisant, elle intervient aussi sur ces infractions. C'est pourquoi nous nous sommes adressés à la GRC afin que justice soit faite.

##### ON DEMANDE QUE LA GRC QUESTIONNE TOUS LES MINISTRES

**L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans le cadre de l'enquête de la GRC, est-ce que le premier ministre va donner des instructions au commissaire de la GRC de demander à chacun des ministres et à chacun de leurs collaborateurs à quel moment ils ont eu connaissance pour la première fois d'irrégularités dans le dossier Oerlikon, et quels ministres et leurs collaborateurs étaient au courant de ces irrégularités?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Quand une affaire est confiée à la Gendarmerie royale du Canada, le commissaire et ses collègues, qui méritent le respect du pays, font enquête et fixent eux-même les conditions de l'enquête. Ils tiennent compte des circonstances et ils enquêtent à fond. Quand ils sont convaincus d'avoir pleinement analysé une affaire dans l'intérêt de la justice, je suppose qu'ils font rapport à un procureur de la Couronne et portent des accusations, ou qu'ils rendent compte au solliciteur général. Ni moi ni aucun membre du ou qu'ils gouvernement n'avons à nous immiscer de façon quelconque dans la conduite de cette enquête. Je laisse comme il se doit le commissaire de la GRC prendre lui-même ses décisions, comme il le doit. Il n'a pas besoin des conseils de quelque député que ce soit pour mener une enquête policière.

##### ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'ENJOINDRE AUX MINISTRES DE SE PRÊTER À L'ENQUÊTE

**L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury):** Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre va alors demander à chacun de ses ministres et à chacun de leurs fonctionnaires de se tenir à la disposition de la GRC pour lui indiquer quand ils ont eu pour la première fois connaissance des irrégularités du dossier Oerlikon et ce qu'ils savaient de ces irrégularités?